BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3418

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

821 644 739 RCS Clermont-Ferrand.
MC TOUZET JARDINERIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 110000.00 EUR.
Adresse : 241, Rue des Meuliers, Zac des Meules 2, 63270 Vic-le-Comte.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIC LE COMTE du 30 juin 2026, La société MC TOUZET JARDINERIE, société par actions simplifiée au capital de 110 000 euros, dont le siège social est 241 rue des Meuliers - ZAC des Meuliers 63270 VIC LE COMTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 821 644 739 RCS CLERMONT-FERRAND, et la société ETABLISSEMENTS TOUZET, société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 241 rue des Meuliers - ZAC des Meuliers 63270 VIC LE COMTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 685 598 RCS CLERMONT-FERRAND, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MC TOUZET JARDINERIE par la société ETABLISSEMENTS TOUZET. La société MC TOUZET JARDINERIE ferait apport à la société ETABLISSEMENTS TOUZET de la totalité de son actif, soit 139 060,73 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 12 440,29 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 126 620,44 euros. La société ETABLISSEMENTS TOUZET, détenant 1100 actions de la société MC TOUZET JARDINERIE sur les 11000 actions composant le capital de cette dernière, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital, qui ne s'élèverait donc qu'à 10 800 euros. En rémunération de l'apport net, 144 actions nouvelles de 75 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante. La prime de fusion serait réduite également d'un montant correspondant aux droits non exercés par la société ETABLISSEMENTS TOUZET et s'élèverait globalement à 103 158,40 euros. Il résulterait de l'annulation des actions de MC TOUZET JARDINERIE détenues par ETABLISSEMENTS TOUZET un boni de fusion de 7 162,04 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 de la société ETABLISSEMENTS TOUZET pour 68,50 de la société MC TOUZET JARDINERIE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MC TOUZET JARDINERIE depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ETABLISSEMENTS TOUZET. La société MC TOUZET JARDINERIE sera dissoute de plein droit sans liquidation,

à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND au nom des deux sociétés le 30.09.2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..

